

Combattre le machisme dans l'administration publique : l'OMRH dit s'engager

La quantité de femmes fonctionnaires travaillant dans l'administration publique haïtienne de 1996 à 2014, a diminué de près de 7%, suivant les résultats du recensement récemment rendu public. Selon l'Office de management et des ressources humaines (OMRH), qui entend changer la donne, cette situation est due au fait que les recrutements n'ont pas été réalisés sur concours dans les années précédentes.

Si en 1996, la quantité de femmes représentaient 40.9 % des fonctionnaires de l'administration publique en Haïti ; en 2014, elles ne sont que 33%, soit à peu près le tiers de l'effectif. Ce ratio de deux hommes pour une femme est plus ou moins le même quel que soit le groupe d'âge considéré, à en croire ce recensement réalisé avec l'appui technique de l'École nationale d'administration (ENA) de la France et le soutien financier de la Banque interaméricaine de développement (BID).

Ceci, pour une fonction publique haïtienne qui compte 70 594 agents, dont 59.446 fonctionnaires et 11 148 contractuels, correspondant à 85 % de l'effectif des agents publics. Le coordonnateur général adjoint de l'OMRH, Antoine Verdier, impute cette situation à l'absence d'organisation de concours dans le processus de recrutement des agents de la fonction publique.

« On commence véritablement à mettre en application la politique de féminisation de la fonction publique, il n'y a pas longtemps. C'est par l'intermédiaire de recrutement sur concours qu'on peut intégrer les femmes », a-t-il fait savoir dans une entrevue accordée au journal Le Nouvelliste. « Depuis deux à trois ans, on fait attention à cette politique de féminisation lors du recrutement », explique M. Verdier, ajoutant également comme facteur d'explication le fait que les femmes sont moins intéressées à postuler pour les postes dans l'administration publique du pays, ajouté à la quantité de femmes qui prennent leur retraite vu les responsabilités à assumer.

Le départ en retraite est légèrement plus fréquent pour les femmes que pour les hommes : 14 % des femmes contre 11. 9 % des hommes travaillent au-delà de 55 ans, révèle ce document visant l'ensemble des agents publics, fonctionnaires et contractuels, payés par le Trésor public, présenté vendredi dernier à l'hôtel Karibe Convention Center, à Pétiion-Ville.

Dans cette lignée, il indique que les offres d'emplois seront publiés partout dans les médias afin d'encourager les femmes comme les handicapés à postuler. « A capacité égale entre homme et femme, on choisit la femme », promet-il, s'appuyant sur la discrimination positive afin d'équilibrer le système et d'offrir plus de possibilités aux femmes.

« C'est par cet intermédiaire uniquement qu'on arrivera à un pourcentage de femmes réel dans la fonction publique haïtienne », prévient Antoine Verdier, qui promet de faire de son mieux pour favoriser le recrutement des personnes à mobilité réduite. « Nous allons insister sur cela parce qu'ils font également partie de la société ».

Comparés à ceux du recensement de 1996, les résultats de celui de 2014 révèlent une augmentation de plus de 25 mille fonctionnaires, soit une hausse de 70 % des effectifs depuis 1996.

Dans le recensement, les femmes déclarent avoir moins d'enfants que les hommes. « Dans la pratique oui, parce que les hommes ont 2-3-4 femmes», admet M. Verdier avec un sourire entendu.

La répartition des fonctionnaires en fonction de leur sexe et de la catégorie d'emplois montre que les femmes occupent moins de 16% des emplois de catégorie A, occupée par des fonctionnaires en possession d'au moins une licence universitaire qui effectuent un travail de conception, d'analyse, de synthèse, d'élaboration, de coordination et de direction.

Et, près de 40% en catégorie D regroupant des fonctionnaires effectuent un travail d'exécution avec un recrutement exigeant au minimum le niveau du premier cycle de l'école fondamentale. Elle représente 28.5% de la population recensée. Le taux de féminisation des effectifs de la fonction publique est supérieur à 30 %. Néanmoins, tous les ministères sont loin d'épouser cette caractéristique moyenne. Certaines institutions sont très fortement féminisées, la palme revenant sans surprise au ministère à la Condition féminine, avec un taux de 60 %.

L'emprise mâle est plus présente au ministère de la Justice que dans le ministère à la Condition féminine, a fait savoir M. Verdier, rappelant que son institution détient un plan d'action sur trois ans, allant jusqu'à 2017, visant à encourager davantage le recrutement des femmes dans la fonction publique.

De même, le pourcentage de femmes varie de 60% au ministère à la Condition féminine à 18% au ministère de la Justice et de la Sécurité publique dont l'effectif est surtout constitué par la Police nationale.

Par ailleurs, le patron adjoint de l'OMRH avance que les femmes ordinairement ne sont pas intéressées à faire des études avancées, se contentant d'effectuer un minimum d'études les habilitant à trouver un job quelconque. « Généralement, les femmes restent plutôt davantage au niveau professionnel précédant le niveau universitaire. Ce n'est pas qu'elles ne se rendent pas à l'université. Mais, considérant les exigences et obligations sociales», dit-il, prenant par exemple que beaucoup de femmes apprennent le secrétariat, comme première étape avant d'entrer plus tard à l'université.

A l'autre bout du tunnel, le ministère de la Justice, qui compte les effectifs de police, recourt au personnel féminin à hauteur de 17 %, ce qui n'est pas non plus une surprise. Le ministère de l'Agriculture et du Développement rural, le ministère des Travaux publics et le ministère de la Communication affichent un taux de féminisation très inférieur à la moyenne.

Le quota de 30% de femmes est celui qui est requis au niveau de l'administration dans le processus de recrutement des fonctionnaires. Il ne peut être en-dessous, mais peut aller au-delà, ajoute le coordonnateur général adjoint de l'OMRH.

La répartition des contractuels par sexe n'est pas équivalente à celle des fonctionnaires, avec un taux de féminisation de 36,5 %, contre 32,9 % pour les fonctionnaires. Les contractuels occupent des postes non permanents sur des contrats à durée d'un an maximum, selon les résultats de cette opération conduite sur une base volontaire sans contrainte administrative sur les employés.

« Ce résultat est conforme à l'intuition. En effet, l'activité féminine, qui constitue parfois un revenu d'appoint pour le ménage, donne souvent lieu à des allers-retours dans l'emploi sous-tendant la signature de contrats de travail temporaires », lit-on dans le rapport du recensement des agents de la fonction publique, prenant en compte la période mars-juin 2014.

Auteur: Milo Milfort

Source : <http://lenouvelliste.com/lenouvelliste/article/150393/Combattre-le-machisme-dans-administration-publique-lOMRH-dit-sengager>